

Rapport d'activité annuelle

2024-2025

En application de l'article 22 de l'ordonnance du 29 décembre 1958, tel qu'il résulte de la loi organique du 15 janvier 2021, « les membres du Conseil économique, social et environnemental remettent au président un rapport de leur activité annuelle. Ce rapport est rendu public sur le site internet du Conseil. »

Le rapport est annuel et individuel. Il présente l'activité du membre au sein du Conseil comme à l'extérieur quand il représente le Conseil. Tous les membres du Conseil sont invités à présenter le bilan de leur activité. Le premier rapport porte sur la période mars 2024-mars 2025.

Établi individuellement par chaque conseillère et conseiller, il s'inscrit néanmoins dans le cadre d'une activité collégiale qui s'exerce au sein du CESE chaque fois que les groupes, les formations de travail et l'Assemblée plénière se réunissent. Pour bien prendre la mesure de cette activité générale à laquelle contribuent les conseillers et les conseillères, le lecteur est invité à prendre connaissance du rapport d'activité du CESE.

*

I. Informations concernant la Conseillère ou le Conseiller

- **Prénom et nom** : Sylvain BOUCHERAND
Humanité & Biodiversité
- **Organisation représentée au CESE** :
Vice-Président
- **Fonction(s) dans l'organisation représentée** :
- **Groupe d'appartenance** : GEN
- **Autre activité en dehors du CESE** : Chef d'entreprise
-

II. Contribution aux avis, études, résolutions et contributions du Conseil

- Participation aux formations de travail (permanentes et temporaires) :

Types de formations de travail	Nom de la formation de travail
Formations permanentes	Environnement
Formations temporaires	

- Contribution aux travaux du CESE au cours de l'année écoulée :

Liste des avis, études ou résolutions pour lesquels la Conseillère ou le Conseiller a eu une **contribution active** (auditions, entretiens, amendements, visites, référent RAEF ou PNR...).

Intitulé du texte (avis, études, résolutions, contributions...)	Modalités de contribution de la Conseillère ou du Conseiller (hors fonctions de rapporteur cf. <i>infra</i>)
Etude Croissance & Décroissance	Co-rapporteur
tous les autres travaux de la commission environnement	(comme Président de Commission): Plan de travail, animation, organisation des auditions, amendements, valorisation,

- **Travaux et textes pour lesquels la Conseillère ou le Conseiller a été rapporteur ou corapporteur :**

Formation de travail	Intitulé du texte	Date de saisine de la formation de travail par le Bureau	Date de présentation de l'avis en plénière
Environnement	Etude Croissance & Décroissance	01/11/2023	01/11/2024

- **Actions de mise en valeur des avis et préconisations du CESE :**

Intitulé du texte	Contexte et modalités de présentation du texte et des préconisations	Date de présentation du texte
Tous les travaux	Nombreuses présentations de nos travaux auprès de ministres, de ministère, de parlementaires, d'agence de l'Etat, de parties prenantes...	En continu sur l'année
Tous les travaux	Intervention dans des tables rondes et des conférences pour parler des travaux et réflexions du CESE	En continu sur l'année

- **Précisions ou éléments complémentaires :**

La présente fiche ne porte que sur l'année en cours. S'agissant du début de mandature (de mai 2021 à mars 2024), serait à noter:

- contribution à l'élaboration du "guide de la participation du public" à compter de février 2022, par participation des positions de Groupe sur le projet de document,
- Participation, comme membre de la Gouvernance, aux journées "Faire CESE" 1 (mai 2022) et 2 (mai 2023), ainsi qu'aux séminaires de gouvernance passés.

III. Contribution à la vie de l'institution (hors avis, études, résolutions et contributions)

Type de participation	Rôle et activité de la Conseillère ou du Conseiller au cours de l'année écoulée
Responsabilités au sein du Conseil (Bureau, présidence de groupe, de formation de travail...)	Président commission environnement. A ce titre, participation aux réunions des Présidents et V-P des formations de travail (une réunion mensuelle à raison de 11 programmées par an).
Participation à des groupes de travail internes	GT Quartier dit QUPPS, réuni à compter de septembre 2024 (une réunion toutes les deux semaines environ).
Productions écrites visant à l'amélioration du fonctionnement de l'institution ou à la présentation de ses travaux	Contribution aux questionnaires reçus, aux entretiens suite au séminaire gouvernance etc...
Représentations extérieures du Conseil	- Membre du CNTE - Conseil Nationale de la Transition Ecologique. Mon implication a été explicitement soulignée dans la mesure 47 de Plan National d'Adaptation au Changement Climatique https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Mesure47%20-%20gouvernance.pdf - Membre du Conseil Supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) à compter du 01/04/2025
Participations à des temps forts et/ou des évènements de valorisation de l'institution	Nombreuses sur toute l'année ex: - participation aux séminaires de gouvernance CESE des 2 et 3 juillet (session 1) et du 11 septembre (session 2), - participation au groupe-projet "développement des partenariats".
Participation aux conventions citoyennes et autres dispositifs	Coconception et coorganisation de la journée citoyenne du 9/10 sur la démocratie environnementale
Autres formes de participation	Organisations de "petits déjeûners" de la commission Environnement, occasions d'auditions collectives et transversales autour d'une personnalité ou d'une institution: - le 24/04/ 2024, représentants de l'ANSES, sur thème "Nouvelles techniques génomiques"; - le 12/06/2024, Marc Papinutti, président CNDP; - le 08/01/2025, Denis Couvet, présentation rapport IPBES / NEXUS, - le 26/03/25: JF Soussana, président du Haut Conseil pour le Climat.

Modalités de participation aux travaux du groupe d'appartenance :

Participation à des réunions hebdomadaires les lundi, à distance, à raison d'une heure et demie (de 17.30 à 19.00), voire plus en fonction des exigences constatées et selon l'importance de l'ordre du jour. Participation à sept repas de groupes d'une durée estimative d'une h 30 chacun, tenant également lieu de réunions de travail.